

Le GENEPI, des étudiants au service des détenus(es)

M. Stoléru, alors conseiller technique auprès de la Présidence de la République, eut l'idée de solliciter les étudiants français pour « *participer à l'effort public en faveur de la réinsertion des personnes incarcérées pour le développement de contacts entre les étudiants et le monde pénitentiaire.* »

Le GENEPI (Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées, association loi 1901) voit le jour en mai 1976 et organise depuis presque 30 ans des interventions en milieu carcéral et des actions d'information et de sensibilisation du public (ISP). Aujourd'hui, le GENEPI intervient dans près de 80 établissements pénitentiaires en France et même si sa mission première est de participer au décloisonnement de la prison en établissant un lien entre les détenus et le « monde extérieur », il n'en reste pas moins que le GENEPI est attaché au respect des Droits de l'Homme et se sent le « *devoir de rendre compte de leurs violations éventuelles.* »

Deux types d'actions complémentaires. À l'intérieur de la prison, le GENEPI aide à la préparation d'un diplôme, à lutter contre l'illettrisme, à l'apprentissage d'une langue (française et étrangère), aux mathématiques, au Droit, etc. et organise également des activités socio-culturelles (création de revue de presse, jeux de société, musique, théâtre, atelier d'écriture et code de la route). À l'extérieur de la prison, le GENEPI organise des rencontres d'information et de sensibilisation du public (ISP) dans les écoles primaires, collèges et lycées, avec pour objectif de les faire participer à l'amélioration du contexte économique, social et psychologique de la réinsertion des personnes incarcérées.

Témoignage de Céline Aumond, une étudiante. Il y a deux ans que j'ai rencontré l'association GENEPI. Pour mes études (j'étais en licence de sociologie), j'ai travaillé sur la justice et la prison, en étudiant les procès par exemple. Le GENEPI a attiré mon attention. Des étudiants se mobilisent pour favoriser la réinsertion des personnes incarcérées : le message m'a interpellée ! J'ai alors participé en début d'année de maîtrise aux réunions

d'information sur l'association et la prison, à la suite de quoi, j'ai eu un entretien avec les responsables locaux du GENEPI et c'était parti !

Outre l'organisation de ciné-débats, expos (qui sont nécessaires pour lutter contre les préjugés !), je menais une activité « Français » à la maison d'arrêt de Nantes avec une autre bénévole, Adeline. Généralement, au GENEPI, les activités sont hebdomadaires, durent environ une heure et demie et sont, soit collectives, soit individuelles. Dans mon cas, nous intervenions avec un groupe variable de trois à sept détenus. Notre activité était basée sur l'apprentissage du Français, à tout niveau et donc par différentes méthodes : analyse de textes de chansons, mais aussi la poésie (analyse et création), jeu avec les mots, le Scrabble (en fin d'année notamment), la préparation aux examens par des exercices type brevet des collèges, bac, etc. Étant donné que nous intervenions au sein d'une maison d'arrêt, seulement trois détenus ont assisté régulièrement à notre activité. En effet, contrairement aux centres de détention, où les détenus savent à peu près pour combien de temps ils sont là, les détenus en maisons d'arrêt sont plus instables à cause des jugements, des transferts et des sorties. Même si nous élaborons un projet pédagogique sur une année, nos activités en maisons d'arrêt sont donc conçues en une séance (voire deux, au maximum), d'autant qu'il est difficile de demander un suivi entre les séances, étant donné les conditions de vie au sein des maisons d'arrêt !

En ce qui concerne les relations avec les détenus, celles-ci sont basées sur l'échange. En effet, nous sommes formés pour intervenir, par rapport au projet pédagogique notamment. Mais ce n'est pas pour autant que nous remplaçons l'éducation nationale ou les intervenants socio- ➔

1. Après les violentes émeutes dans les prisons françaises dans les années 70.
2. C'est 5 000 détenus de tous niveaux (hommes, femmes et mineurs) qui bénéficient des services du GENEPI chaque semaine.
3. Selon les statistiques de l'Administration Pénitentiaire, 10,6 % de la population carcérale (59 000 détenus en janvier 2005) est illettrée, 35,1 % a une instruction primaire et 54,2 % une instruction secondaire ou supérieure.